

École de conduite VERGNE  
29, avenue Victor Hugo  
19000 TULLE  
Téléphone : 05.55.20.06.95  
Courriel : [autoecolevergne19@orange.fr](mailto:autoecolevergne19@orange.fr)  
Agrément préfectoral : E0201902320  
Siret : 39933441600027  
Code NAF : 8553Z



## PARCOURS DE FORMATION A LA CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Le programme de formation qui vous est proposé vous permettra d'acquérir les compétences qu'un conducteur responsable doit mettre en place afin de ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

### Évaluation préalable

Une évaluation de départ doit être réalisée afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation. A la suite de l'évaluation effectuée, nous vous proposons un parcours de formation spécifique que vous vous engagez à suivre en signant votre contrat.

### Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Box Internet) et avec un enseignant ou via Internet.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Il est nécessaire de suivre l'intégralité du programme proposé afin de mieux comprendre les règles du Code la Route et leurs conséquences.

L'enseignant présent à vos côtés lors des cours vous guidera et vous conseillera sur les bons gestes à tenir lors des multiples situations de conduite que vous rencontrerez tout au long de votre vie d'automobiliste.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage ou en questionnant l'enseignant présent à l'accueil de l'établissement.

## Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens et permette de disposer de repères, 4 grilles de progression vous accompagnent dans l'acquisition des compétences. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler indifféremment en ville, en rase campagne, sur autoroute ou voies rapides, de nuit (si leçons prises en hiver) et ce, sur une durée d'une ou deux heures de conduite d'affilée.

Un voyage école peut également vous être proposé. Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Ces voyages permettent d'apprendre à préparer un itinéraire, à lire une carte, d'utiliser un GPS, de favoriser l'autonomie, d'apprendre en observant les autres élèves.

L'écoute pédagogique sera très profitable car, pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validée, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

## L'examen

L'examen de conduite d'une durée de 32 minutes se déroulera sur Tulle avec le véhicule de l'école de conduite. Un enseignant de l'établissement vous accompagnera.

Il faudra patienter 48 heures pour connaître et télécharger le résultat de cet examen à l'adresse suivante :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>